PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal

Mardi 11 mars 2025, 19 h au bâtiment de services du parc des Saphirs (175, rue Kildare)

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de : M. Simon St-Hilaire, Conseiller du district 1
M. Vincent Deblois, Conseiller du district 2
M. Mathieu Thomassin, Conseiller du district 4
M. Charles Morissette, Conseiller du district 5
Mme Michèle Dufresne, Conseillère du district 6

En l'absence de : M. Benjamin Dagar-Magnan, Conseiller du district 3

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme France Fortier

En présence de la directrice générale Mme Audrey Beaulieu et de la greffière Me Catherine Roy.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. **Résolution 068-03-2025**
   Ouverture de la séance

   À 19h, la mairesse, Mme France Fortier, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19.

2. **Résolution 069-03-2025**
   Adoption de l'ordre du jour

   Sur la proposition de la conseillère Michèle Dufresne.

   Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous :

   DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES
   1. Ouverture de la séance
   2. Adoption de l'ordre du jour
   3. Mot du conseil municipal

   FINANCES
   4. Adoption des comptes de mars 2025

   DIRECTION GÉNÉRALE

Nº de résolution ou annotations

5. Adoption de la POL-047-25 - Politique de nomination et de fonctionnement des comités et de groupes de travail ad hoc
6. Nomination d'élus municipaux à titre de représentant des services municipaux
7. Avis d'intention d'acquisition et autorisation de signature - Imminence de submersion pour le 64, rue des Érables
8. Avis d'intention d'acquisition et autorisation de signature - Imminence de submersion pour le 76, rue des Érables
9. Autorisation de signature - acte de cession du lot 6 540 273, appartenant à la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, au Centre de services scolaire des Premières Seigneuries
10. Levée d'un avis de réserve pour fins d'utilité publique - Lots 5 586 743 et 6 079 516
11. Constitution d'un groupe de travail ad hoc et désignation des membres : Projet de complexe sportif à Sainte-Brigitte-de-Laval

APPROVISIONNEMENTS

12. Désignation d'une personne pour procéder à l'évaluation de rendement du fournisseur pour le contrat SBDL2022-01
13. Autorisation lancement d'appel d'offres travaux pour revitalisation de l'Église

GREFFE

14. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2025

RÈGLEMENTS

15. Avis de motion - Règlement d'emprunt 978-25 pour la construction d'un nouveau centre communautaire

LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

16. Mandat des prestataires de services pour dispenser des activités de loisir dans le cadre de la programmation de printemps 2025 – Couverture assurance responsabilité civile
17. Résiliation de l'entente avec le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries portant sur la gestion informatique de la bibliothèque
18. Signature de l'Entente avec le centre récréotouristique des Hautes-Terres (CRDHT) 2025
19. Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'initiative citoyenne pour La virée du Père Noël
20. Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'initiative citoyenne pour Le tournoi familial de balle donnée SBDL
21. Octroi de subvention à la Maison des jeunes la Barak

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

22. Demande de dérogation mineure pour rendre réputé conforme la marge avant d'un bâtiment principal (résidence unifamiliale isolée) situé au 14 rue Delphis

SÉCURITÉ PUBLIQUE

23. Autorisation de signature Entente intermunicipale entre la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et la Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury relative à location du véhicule autopompe

RESSOURCES HUMAINES

24. Confirmation d'embauche de Mme Lise Larouche à titre de préposée aux prêts et soutien à l'animation
25. Nomination de Mme Sabrïna Deschamps au poste de conseillère stratégique en gestion contractuelle, poste cadre, à temps plein
26. Embauche de Mme Valérie Cantin à titre d'adjointe administrative, temporaire, à durée déterminée, temps plein.
27. Embauche de Mme Émilie Carrier à titre de greffière adjointe, temporaire, à durée indéterminée, temps partiel

DÉPÔT

28. Dépôt du rapport d'activités 2024 de la trésorière d'élections - Financement public

VARIA

29. Adjudication du contrat contrôle des accès aux bâtiments municipaux

DISPOSITIONS FINALES

30. Période de questions
31. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. Résolution 070-03-2025

<u>Mot du conseil</u>

Les membres du conseil municipal prennent la parole.

FINANCES

4. Résolution 071-03-2025
Adoption des comptes de mars 2025

Considérant que la directrice générale adjointe et trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier ;

Considérant que ces dépenses sont autorisées en vertu de l'adoption du budget 2025, comprenant les dépenses faites par délégation par les employés municipaux, conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et les ville*s, L.R.Q., c. C-19 et au *Règlement 754-15 - Règlement établissant les modalités d'acquisition et de location de biens et services et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et la signature des contrats, abrogeant et remplaçant la POL-003-13 ainsi que le Règlement 705-13* ;

Sur la proposition de la conseillère Michèle Dufresne.

Il est résolu :

- Que le conseil approuve le rapport des dépenses au 11 mars 2025, totalisant 1 129 307,42$;
- Que le Service des finances procède au paiement des dépenses suivantes :

EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 11 MARS 2025

Adobe inc.	294.17 $
Air liquide Canada inc.	911.46 $
Alexandre Lemieux Net	9 081.98 $
Amazon.com.ca, Inc.	219.28 $
Amérifor Électronique inc.	1 201.32 $
Animation d'activités des loisirs	625.00 $
Apple Canada	1.48 $
Aquamerik inc.	263.58 $
Ass. des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Qc	367.92 $
Association des Bibliothèques Publiques du Québec	266.66 $
Association des communicateurs municipaux (ACMQ)	339.18 $
Association des Professionnels à l'Outillage Municipal	220.00 $
Barreau du Québec	(327.68) $
BBC Énergie inc.	587.97 $
Beneva	14 214.70 $
Biogénie Canada inc.	598.31 $
C.O.M.A.Q.	1 615.40 $
Canac	201.74 $
Capitale Hydraulique	96.34 $
Centrale d'appels d'urgences Chaudières-Appalaches	2 201.62 $
Cercle des Fermières de Ste-Brigitte-de-Laval	750.00 $
Cintas Canada Limitée	1 561.75 $

Nº de résolution ou annotations

Club de golf Alpin inc.	10 347.75 $
Club FADOQ de Ste-Brigitte-de-Laval	4 000.00 $
Comptes de dépenses d'employés	2 526.50 $
Compresseur S.D.inc	871.92 $
Conception INTERAL inc.	379.42 $
Coopérative nationale de l'information indépendante	919.80 $
Décora-Fleurs	74.73 $
Desharnais centre du camion inc.	320.96 $
DHC Avocats inc.	214.72 $
Diffusion culturelle SBDL	34 166.00 $
Diffusion Solutions Intégrées inc.	228.80 $
Distribution sports loisirs G.P. inc.	899.97 $
Dollarama s.e.c.	5.46 $
Emco Ltée	2 157.51 $
Émergence, Stratège en Management de talents inc.	63.23 $
Englobe Corp.	878.41 $
Équipement Amérifor inc.	45.39 $
Eurofins EnvironeX	1 280.82 $
Excavation Mickael Costa & Fils	1 494.68 $
Fondaction CSN 06840	384.62 $
Fonds d'information sur le territoire	222.00 $
Fournitures de bureau Denis	223.53 $
Francotype-Postalia Canada inc.	1 246.15 $
Garda World	693.78 $
Gestionnaires en ress. humaines des mun. du Québec	300.00 $
Gestock inc.	530.59 $
GLS Logistics Systems Canada Ltd	16.23 $
Graphica impression ltée	2 491.64 $
Groupe Colas Québec Inc.	29 762.21 $
Groupe Conseil CHG inc.	5 058.90 $
Groupe ETR	57.49 $
Groupe financier AGA inc.	161.13 $
Groupe Négotel inc.	164.41 $
Harnois Énergies inc.	1 143.68 $
Hydraulique J.L. inc.	625.17 $
Hydro Québec	42 287.96 $
IGA 8162	346.90 $
Innovision+	5 663.05 $
J.A. Larue inc.	1 697.96 $
J.Clouet Chauffage inc	2 335.14 $
JD Innovation extérieure	70 731.48 $
Kenotronix	57.43 $
La coopérative de cablodistribution de l'arrière pays	608.77 $
Laboratoires d'expertises de Québec ltée	12 647.25 $
L'Ange Gardien Ford	132 701.20 $
Le Doc des portes inc.	328.37 $
L'école de mini-basketball de Québec (EMBQ)	2 082.50 $
Les huiles Desroches inc.	36 465.47 $
Les produits Opti-max inc.	261.52 $

Nº de résolution ou annotations

Lettrage Pro-Style inc.	632.36 $
Librairie Pantoute	38.95 $
Librairie Renaud-Bray inc.	12 305.43 $
L'Industrielle Alliance Groupe Financier	49 377.45 $
Mack Ste-Foy	734.94 $
Macpek Inc	2 520.00 $
Mallette s.e.n.c.r.l.	9 198.00 $
Medimage inc.	77.57 $
Michelin amérique du Nord (Canada) inc.	3 865.09 $
Ministre du Revenu du Québec	108 237.63 $
MRC de la Jacques-Cartier	32 745.60 $
Notarius	28.56 $
NSim Technologies	13 818.29 $
Panavidéo	488.65 $
Paré, Ouellet Bigouette & associés	282.13 $
Patriarche Architecture inc.	9 002.54 $
Peinture Jacques Drouin inc.	357.23 $
Phil. Larochelle Équipement inc.	59 081.64 $
Pièces d'autos boulevard Raymond inc.	215.58 $
Pièces d'autos CPR inc.	788.56 $
Pierre Servant	(2 608.00) $
Pierrot Servant	2 608.00 $
Plomberie Ricard'eau-Pro	2 731.81 $
Pompaction inc.	3 144.53 $
Postes Canada	4 930.12 $
Purolator inc.	85.39 $
Receveur général du Canada	45 388.44 $
Référence Systèmes inc.	12 902.31 $
Référence Solutions inc.	3 742.90 $
Robert Boileau inc.	4 409.41 $
Robitaille Équipement inc.	2 420.22 $
Sani Orléans inc.	4 597.54 $
Sani-Terre Environnement inc.	56 184.49 $
SCFP - Section locale 5187	1 225.49 $
SCFP	1 809.29 $
Sel Frigon	45 340.84 $
Sensé communication inc.	1 144.00 $
Services FTP	871.15 $
Services sécurité spécialisée S3-K9 inc.	1 808.87 $
SH Machinerie inc.	4 849.92 $
Shell Fleet Plus	3 630.64 $
Sinto Inc	732.97 $
Société de l'assurance automobile du Québec	23 425.52 $
Société protectrice des animaux de Québec	1 505.86 $
Société québécoise d'information juridique	87.96 $
Solutions d'affaires Toshiba Tec Canada inc.	523.44 $
SP Medical	80.81 $
Suspension Illimitée	2 440.67 $
Syndicat des pompiers et pompières du Québec	1 038.02 $

TAN-EX	56.23 $
Tetra tech QI Inc	15 202.40 $
Thibault & associés	28.74 $
Toromont Cat (Québec)	569.48 $
Union des municipalités du Québec	130.68 $
Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale	287.44 $
Unsplash Inc.	96.58 $
USD Global inc.	713.36 $
Vidéotron	357.53 $
Ville de Québec	60 902.97 $
Villéco inc.	62 435.58 $
Vohl inc	3 075.56 $
Voltec Ltée	2 715.23 $
Wurth Canada Limited	80.47 $
YOL Équipement Services inc.	275.89 $
Zee Drive	65.69 $

- D'autoriser la mairesse, la directrice générale adjointe et trésorière ou la directrice du Service des finances à signer les documents nécessaires au paiement des dépenses mentionnées ci-haut.

Adoptée à l'unanimité

DIRECTION GÉNÉRALE

5. Résolution 072-03-25
<u>Adoption de la POL-047-25 - Politique de nomination et de fonctionnement des comités et de groupes de travail ad hoc</u>

Considérant que la Ville souhaite adopter une politique afin de lui permettre de constituer des comités consultatifs, autres que ceux prévus par la loi, mais également des groupes de travail ad hoc à la demande du conseil municipal ;

Considérant que la *POL-047-25 - Politique de nomination et de fonctionnement des comités et de groupes de travail ad hoc* (Politique) permettrait notamment d'établir une procédure pour la création des comités et des groupes de travail, de définir les modalités de fonctionnement de ceux-ci ainsi que de définir les rôles et responsabilités des membres ;

Considérant que les comités consultatifs ont pour objectif de fournir des recommandations au conseil municipal dans un domaine particulier, tandis que les groupes de travail ad hoc sont formés pour traiter des questions spécifiques dans un cadre temporaire ;

Considérant que cette Politique vise à proposer une structure favorisant une gouvernance participative et efficace, en garantissant des normes de fonctionnement claires, des modalités de nomination des membres ainsi que des principes éthiques à respecter ;

Considérant que cette Politique vise également à assurer une transparence et une responsabilité dans les délibérations tout en veillant à respecter des règles de confidentialité, de quorum, de vote et de gestion des conflits d'intérêts ;

Sur la proposition de la conseillère Michèle Dufresne.

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- D'adopter la *POL-047-25 - Politique de nomination et de fonctionnement des comités et de groupes de travail ad hoc* ;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer ladite politique.

Adoptée à l'unanimité

6. Résolution 073-03-25
<u>Nomination d'élus municipaux à titre de représentant des services municipaux</u>

Considérant que certains élus, à la suite de leur élection, se sont vu attribuer la responsabilité de représenter divers services municipaux au conseil, sans toutefois officialiser cette représentation ni en définir son rôle par résolution ;

Considérant le rapport particulier concernant les situations d'ingérence déposé en octobre 2024 par la Commission municipale du Québec (CMQ) ;

Considérant que l'une des recommandations de la CMQ est de rappeler, à l'occasion des résolutions sur des comités ou des règlements formant ces comités, en quoi consiste le rôle et les responsabilités d'un membre du conseil sur les différents comités ;

Considérant l'adoption de la *POL-047-25 - Politique de nomination et de fonctionnement des comités et groupes de travail ad hoc* ;

Considérant que dans un souci de saine gestion, de transparence, mais également de prévention et de sensibilisation à l'ingérence, le conseil souhaite adopter la présente résolution ;

Sur la proposition de la conseillère Michèle Dufresne.

Il est résolu de :

- De nommer les élus suivants à titre de conseiller responsable d'un domaine d'activités ou d'un service municipal, tel que ci-dessous mentionné :
    - M. Simon St-Hilaire, conseiller responsable des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire ;
    - M. Vincent Deblois, conseiller responsable du développement économique ;
    - M. Benjamin Dagar-Magnan, conseiller responsable de la sécurité publique ;
    - M. Mathieu Thomassin, conseiller responsable des travaux publics ;
    - M. Charles Morissette, conseiller responsable de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
    - Mme Michèle Dufresne, conseillère responsable de l'administration et des finances.
- Que cette responsabilité consiste à représenter les intérêts de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval (Ville) dans les divers dossiers ou comités touchant le service municipal attribué et à faire des recommandations en la matière au conseil municipal ;
- Que cette responsabilité ne permette pas de donner des directives aux personnes employées, de réaliser des tâches devant être réalisées par l'administration, ni d'agir personnellement au nom de la Ville, mais consiste plutôt à collaborer avec la direction générale et les employés municipaux dans les dossiers qu'il représente ;

- Que cette responsabilité permette à l'élu de participer à des rencontres de travail avec l'administration, qui touche uniquement le domaine d'activités ou le service qu'il représente, lorsque le directeur général juge que sa présence est pertinente et nécessaire à l'avancement d'un dossier, dans l'objectif d'une prise de décision future du conseil municipal ;
- Que cette responsabilité ne dépasse pas les pouvoirs prévus par la loi ;
- Que cette responsabilité soit effective, jusqu'à un avis contraire, par résolution du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

7. Résolution 074-03-25
<u>Avis d'intention d'acquisition et autorisation de signature - Imminence de submersion pour le 64, rue des Érables</u>

Considérant les conclusions des experts en hydraulique du ministère de la Sécurité publique (MSP) en date du 29 octobre 2024, confirmant que le bâtiment sis au 64, rue des Érables (lot 5 584 877), à Sainte-Brigitte-de-Laval, est menacé de façon imminente par la submersion ;

Considérant la confirmation d'admissibilité reçue le 18 décembre 2024, par le MSP, dans le cadre du Programme général d'assistance financière lors de sinistres (Programme), établi par l'arrêté numéro 0104-2024 du 13 décembre 2024 ;

Considérant le choix du propriétaire de recevoir une allocation de départ, par le MSP, par le biais du Programme ;

Considérant que cette allocation de départ est conditionnelle à ce que la Ville s'engage à acquérir le terrain sis au 64, rue des Érables (lot 5 584 877), à Sainte-Brigitte-de-Laval, pour la somme nominale d'un dollar (1 $) ;

Considérant que cette acquisition aura lieu une fois la démolition de la résidence par le propriétaire, et de tous les autres biens situés sur le terrain, incluant leurs fondations, en conformité avec les exigences du MSP et de la réglementation municipale ;

Considérant que cette acquisition aura lieu une fois que la résidence est libre de tout hypothèque, priorité, déclaration de résidence familiale ou autre charge quelconque ;

Sur la proposition de la conseillère Michèle Dufresne.

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- Que le conseil municipal s'engage à acquérir le lot 5 584 877 du cadastre de Québec, dans la circonscription foncière de Montmorency portant l'adresse civique 64, rue des Érables, à Sainte-Brigitte-de-Laval, pour la somme nominale d'un dollar (1 $) conditionnellement à la démolition de la résidence par le propriétaire, et de tous les autres biens situés sur le terrain, incluant leurs fondations ainsi qu'en conformité avec les exigences du MSP et de la réglementation municipale et à ce qu'elle soit libre de tout hypothèque, priorité, déclaration de résidence familiale ou autre charge quelconque ;
- Que toute construction sur ce terrain soit interdite tant que subsistera un danger pour la sécurité des personnes et des biens ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer l'avis d'intention d'acquisition et l'acte notarié de vente du lot 5 584 877 du cadastre de Québec, dans la circonscription foncière de Montmorency portant l'adresse

civique 64, rue des Érables, à Sainte-Brigitte-de-Laval et tout autre document y afférent ;

- D'autoriser la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à mandater un notaire pour l'acte notarié de vente ;
- Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à la direction générale du rétablissement du MSP.

Adoptée à l'unanimité

8. Résolution 075-03-2025 Amendée par la Résolution 383-11-2025
Avis d'intention d'acquisition et autorisation de signature - Imminence de submersion pour le 76, rue des Érables

Considérant les conclusions des experts en hydraulique du ministère de la Sécurité publique (MSP) en date du 11 décembre 2024, confirmant que le bâtiment sis au 76, rue des Érables (lot 5 584 869), à Sainte-Brigitte-de-Laval, est menacé de façon imminente par la submersion ;

Considérant la confirmation d'admissibilité reçue le 17 janvier 2025, par le MSP, dans le cadre du Programme général d'assistance financière lors de sinistres (Programme), établi par l'arrêté numéro 0004-2025 du 9 janvier 2025 ;

Considérant le choix du propriétaire de recevoir une allocation de départ, par le MSP, par le biais du Programme ;

Considérant que cette allocation de départ est conditionnelle à ce que la Ville s'engage à acquérir le terrain sis au 76, rue des Érables (lot 5 584 869), à Sainte-Brigitte-de-Laval, pour la somme nominale d'un dollar (1 $) ;

Considérant que cette acquisition aura lieu une fois la démolition de la résidence par le propriétaire, et de tous les autres biens situés sur le terrain, incluant leurs fondations, en conformité avec les exigences du MSP et de la réglementation municipale ;

Considérant que cette acquisition aura lieu une fois que la résidence est libre de tout hypothèque, priorité, déclaration de résidence familiale ou autre charge quelconque ;

Sur la proposition de la conseillère Michèle Dufresne.

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- Que le conseil municipal s'engage à faire l'acquisition du lot 5 584 869 du cadastre de Québec, dans la circonscription foncière de Montmorency portant l'adresse civique 76, rue des Érables, à Sainte-Brigitte-de-Laval, pour la somme nominale d'un dollar (1 $) conditionnellement à la démolition de la résidence par le propriétaire, et de tous les autres biens situés sur le terrain, incluant leurs fondations ainsi qu'en conformité avec les exigences du MSP et de la réglementation municipale et à ce qu'elle soit libre de tout hypothèque, priorité, déclaration de résidence familiale ou autre charge quelconque;
- Que toute construction sur ce terrain soit interdite tant que subsistera un danger pour la sécurité des personnes et des biens ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer l'avis d'intention d'acquisition et l'acte notarié de vente du lot 5 584 869 du cadastre de Québec, dans circonscription foncière de Montmorency portant l'adresse civique 76, rue des Érables, à Sainte-Brigitte-de-Laval et tout document y afférent ;
- D'autoriser la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à mandater

un notaire pour l'acte notarié de vente ;

- Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à la direction générale du rétablissement du MSP.

Adoptée à l'unanimité

9. Résolution 076-03-2025
Autorisation de signature - acte de cession du lot 6 540 273, appartenant à la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, au Centre de services scolaire des Premières Seigneuries

Considérant que le Centre des services scolaires des Premières Seigneuries (CSSPS) et la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval (Ville) ont identifié conjointement un site pour y construire une école primaire incluant l'aménagement de celui-ci par des équipements sportifs ou autres sur le territoire de la Ville ;

Considérant que le lot visé par l'acte de cession est le 6 540 273 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montmorency ;

Considérant que la réalisation du projet a nécessité l'acquisition par la Ville de plusieurs lots appartenant à des tiers et que la Ville a effectué les opérations cadastrales requises préalablement à la présente cession au CSSPS ;

Considérant que le CSSPS a déjà commencé en juin 2022 la construction du bâtiment de l'école primaire et de ses aménagements ;

Considérant qu'il y a maintenant lieu de procéder au transfert de propriété de l'immeuble, portant le numéro de lot 6 540 273 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montmorency, au CSSPS ;

Sur la proposition de la conseillère Michèle Dufresne.

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer l'acte notarié relatif à la cession du lot 6 540 273 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montmorency, au CSSPS et tout autre document y afférent.

Adoptée à l'unanimité

10. Résolution 077-03-2025
Levée d'un avis de réserve pour fins d'utilité publique - Lots 5 586 743 et 6 079 516

Considérant la Résolution #178-06-2020 adoptée par le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 9 juin 2020, imposant une réserve foncière pour fins publiques sur les lots 5 586 743 et 6 079 516, du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montmorency ;

Considérant que l'imposition de la réserve pour fins publiques fût requise pour des fins

municipales, soit pour la construction d'un nouvel établissement scolaire ;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval (Ville) est devenue propriétaire desdits lots par suite de leur acquisition ;

Considérant que la Ville a effectué les opérations cadastrales requises ;

Considérant que l'avis de réserve pour fins publiques sur lesdits lots est inscrit au Registre foncier du Québec sous le numéro 25 510 825 ;

Sur la proposition de la conseillère Michèle Dufresne.

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- D'autoriser la publication d'un avis de radiation de la réserve pour fins publiques imposée sur les lots 5 586 743 et 6 079 516 du cadastre de Québec, dans la circonscription foncière de Montmorency ;
- D'autoriser l'étude Simard notaires à déposer au nom de la Ville tout document nécessaire au Registre foncier du Québec afin de procéder à la radiation de la réserve pour fins publiques imposée sur les lots énumérés ci-haut ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer l'avis de radiation et tout autre document y afférent.

Adoptée à l'unanimité

11. Résolution 078-03-2025
Constitution d'un groupe de travail ad hoc et désignation des membres : Projet de complexe sportif à Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant l'adoption de la *Politique 047-25 - Politique de nomination et de fonctionnement des comités et de groupes de travail ad hoc* (Politique) ;

Considérant la Résolution #341-12-2024 autorisant la signature d'une lettre d'intention et d'appui pour la construction d'un complexe sportif à Sainte-Brigitte-de-Laval ;

Considérant que conformément à la Politique, la Ville souhaite constituer un groupe de travail ad hoc pour le projet de construction d'un complexe sportif à Sainte-Brigitte-de-Laval ;

Considérant que conformément à la Politique, le conseil municipal doit nommer par résolution les membres qui siègeront sur le groupe de travail ad hoc ;

Considérant que le mandat du groupe de travail ad hoc sera d'assurer le suivi de l'avancement du projet dans sa phase de planification et de conception, mais également à guider les investisseurs pour que le projet respecte les lois, la réglementation municipale et les orientations du conseil municipal. Il veillera également à ce que le projet cadre avec la mission et la vision de la Ville, soit fait dans l'intérêt de la population et accepté socialement par celui-ci ;

Sur la proposition de la conseillère Michèle Dufresne.

Il est résolu :

- Que le conseil procède à la constitution du groupe de travail ad hoc : Projet de complexe sportif à Sainte-Brigitte-de-Laval ;
- Que le conseil nomme les membres suivants afin qu'ils soient autorisés à siéger sur ledit groupe de travail ad hoc, et ce, dès l'adoption de la présente résolution :
    - Mme France Fortier, mairesse ;
    - M. Simon St-Hilaire, conseiller responsable des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire ;
    - M. Vincent Deblois, conseiller responsable du développement économique ;
    - Mme Michèle Dufresne, conseillère responsable de l'administration et des finances ;
    - Mme Audrey Beaulieu, directrice générale ;
    - Mme Ariane Tremblay, directrice générale adjointe et trésorière ;
    - Mme Julie Pellerin, directrice du service de l'aménagement du territoire ;
    - M. Olivier Coulombe, directeur du service des travaux publics ;
    - Mme Nathalie Gagnon, directrice du service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire.

Membres externes :

- Représentants du Groupe Savard et CONCREA.

Adoptée à l'unanimité

APPROVISIONNEMENTS

12. Résolution 079-03-2025
<u>Désignation d'une personne pour procéder à l'évaluation de rendement du fournisseur pour le contrat SBDL2022-01</u>

Considérant l'adoption de la *POL-046-25 - Politique d'évaluation du rendement d'un entrepreneur ou d'un fournisseur* (Politique) ;

Considérant la nécessité de désigner un fonctionnaire municipal afin de procéder à l'évaluation du rendement du fournisseur lié par le contrat SBDL2022-01 - Collecte et transport des matières résiduelles ;

Considérant la recommandation favorable de la direction générale ;

Sur la proposition de la conseillère Michèle Dufresne.

Il résolu de :

- Que le préambule fasse partie des présentes comme si récité au long ;
- De nommer M. Mathieu Lavoie à titre d'évaluateur du rendement du fournisseur lié par le contrat SBDL2022-01 - Collecte et transport des matières résiduelles et que cette évaluation se fasse en conformité avec les critères d'évaluation prévus à la Politique.

Adoptée à l'unanimité

Nº de résolution ou annotations

13. Résolution 080-03-2025
Autorisation lancement d'appel d'offres travaux pour revitalisation de l'Église (projet 24-25)

Considérant qu'à la suite de l'adoption du Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval doit lancer un appel d'offres public pour revitaliser l'Église de Sainte-Brigitte-de-Laval ;

Considérant que des travaux d'amélioration doivent être exécutés et qu'une liste non exhaustive de ceux-ci sont présentés ci-après :

- Ajout d'une toilette au rez-de-chaussée ;
- Peinture de la salle principale et des bureaux au rez-de-chaussée et mezzanine;
- Mise à niveau de l'électricité ;
- Construction et installation d'une scène permanente ;
- Remplacement des portes vitrées à l'avant ;
- Ajout d'une sortie de secours ;
- Ajout d'une rampe d'accès pour accessibilité universelle.

Sur la proposition de la conseillère Michèle Dufresne.

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- D'autoriser le lancement de l'appel d'offres public mentionné ci-haut conformément à la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 et au *Règlement 865-19 - Règlement sur la gestion contractuelle.*

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

14. Résolution 081-03-2025
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2025

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 février 2025 a été remise à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente séance ;

Sur la proposition de la conseillère Michèle Dufresne.

Il est résolu :

- Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval ;
- D'autoriser la mairesse suppléante et la greffière à signer ledit procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENTS

15. Résolution 082-03-2025
Avis de motion - Règlement d'emprunt 978-25 pour la construction d'un nouveau centre communautaire

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19, la conseillère Michèle Dufresne donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 978-25 décrétant des travaux de construction d'un nouveau centre communautaire dans le cadre du Programme d'aide financière PRACIM et un emprunt de 6 500 000 $ sur 30 ans. Le projet de règlement est présenté et déposé.

LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

16. Résolution 083-03-2025
Mandat des prestataires de services pour dispenser des activités de loisir dans le cadre de la programmation de printemps 2025 – Couverture assurance responsabilité civile

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval (la Ville) souhaite que les prestataires de service énumérés ci-bas, qui dispensent des activités de loisir à la programmation printemps 2025, soient couverts par l'assurance responsabilité civile de la Ville :

- Mme Marilou Langlois : atelier de macramé ;
- M. Flavio Vicentelo : cours de zumba ;
- Mme Élisabeth Tremblay : cours de yoga (viniyoga pour tous) ;
- Mme Camille Watters : cours de yoga flow ;
- Mme Geneviève Morency : cours de théâtre ;
- M. Vincent Nolet : cours de mini-volley ;
- Mme Martine Beaudry : cours de danse country ;
- Boite à science Technoscience Québec et Chaudière-Appalaches : ateliers de science ;
- M. Richard Cameron-Morneau : cours de dessin ;
- Fabrique des joueurs de DBL Ball, COOP **:** cours de DBL ball.

Sur la proposition du conseiller Simon St-Hilaire.

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- Que le conseil municipal autorise la Ville à effectuer une demande au Fonds d'assurance des municipalités du Québec pour l'ajout des prestataires de service énumérés ci-haut au contrat d'assurance de la Ville afin que leurs activités soient couvertes en matière de responsabilité civile ;
- De transmettre la présente résolution au Fonds d'assurance des municipalités du Québec afin d'obtenir un certificat d'assurance à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

17. Résolution 084-03-2025
Résiliation de l'entente avec le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries portant sur la gestion informatique de la bibliothèque

Considérant que le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (CSSPS) et la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval (la Ville) sont en accord sur la résiliation de l'entente spécifique pour la gestion information de la bibliothèque signée entre elles ;

Considérant le souhait de la Ville de devenir autonome dans la gestion informatique de la bibliothèque municipale et que le Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de la Ville a procédé à l'acquisition d'équipement informatique ;

Sur la proposition du conseiller Simon St-Hilaire.

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie des présentes comme si récité au long ;
- De résilier l'entente spécifique pour la gestion informatique de la bibliothèque signée entre le CSSPS et la Ville et d'autoriser la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet aux présentes ;
- Que le conseil municipal mandate le Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire afin d'assurer la gestion informatique de la bibliothèque municipale ;
- De transmettre au CSSPS ladite résolution.

Adoptée à l'unanimité

18. Résolution 085-03-2025
<u>Signature de l'Entente avec le centre récréotouristique des Hautes-Terres (CRDHT) 2025</u>

Considérant le souhait du conseil municipal de signer une entente entre la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et le Centre récréotouristique du domaine des hautes relativement à l'utilisation de 20 espaces de stationnement pour les usagers de la randonnée pédestre du sentier de la montagne à Deux-têtes ;

Sur la proposition du conseiller Simon St-Hilaire.

Il est résolu :

- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer l'entente pour la gratuité de 20 espaces de stationnement du Centre récréotouristique du domaine des hautes soumise au conseil.

Adoptée à l'unanimité

Nº de résolution ou annotations

19. Résolution 086-03-2025

Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'initiative citoyenne pour La virée du Père Noël

Considérant que le conseil municipal a prévu, au budget 2025, des sommes pour appuyer les citoyens dans l'organisation d'activités ou d'événements servant la communauté ;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval (la Ville) a reçu une demande d'aide financière de Mme Sylvie Lajoie afin de réaliser l'activité « La virée du Père Noël » dans les rues de la Ville au courant du mois de décembre 2025 ;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire ;

Sur la proposition du conseiller Simon St-Hilaire.

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- D'octroyer une aide financière de 750 $ à Mme Sylvie Lajoie, conditionnellement à la tenue de l'évènement et au respect des conditions émises par la Ville ;
- De prêter une salle gratuitement à Mme Sylvie Lajoie lors de l'activité « La virée du Père-Noël » ;
- Que ce montant de 750 $ soit pris à même le poste budgétaire 02-702-90-991 ;
- D'autoriser le paiement de l'aide financière à Mme Sylvie Lajoie selon les modalités déterminées par la Ville.

Adoptée à l'unanimité

20. Résolution 087-03-2025

Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'initiative citoyenne pour Le tournoi familial de balle donnée SBDL

Considérant que le conseil municipal a prévu, au budget 2025, des sommes pour appuyer les citoyens dans l'organisation d'activités ou d'événements servant la communauté ;

Considérant que la Ville a reçu une demande de M. Guillaume Bédard afin de réaliser Le Tournoi familial de balle donnée SBDL au terrain de baseball de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval (la Ville) qui aura lieu du 27 au 30 juin 2025 ;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire ;

Sur la proposition du conseiller Simon St-Hilaire.

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- D'octroyer une aide financière de 750 $ à M. Guillaume Bédard, conditionnellement à la

tenue de l'évènement et au respect des conditions émises par la Ville ;

- Que ce montant de 750 $ soit pris à même le poste budgétaire de 02-702-90-991 ;
- D'autoriser le paiement de l'aide financière à M. Guillaume Bédard selon les modalités déterminées par la Ville.

Adoptée à l'unanimité

21. Résolution 088-03-2025
Octroi d'une aide financière à la Maison des jeunes la Barak

Considérant les besoins financiers exprimés par le conseil d'administration de la Maison des Jeunes « La Barak » et qu'une demande d'aide financière a été déposée en ce sens ;

Considérant les bienfaits pour la jeunes de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval (Ville) d'avoir accès à une maison des jeunes ;

Considérant que le conseil municipal a prévu, au budget 2025, des sommes pour subventionner la Maison des Jeunes « La Barak » de la Ville ;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire :

Sur la proposition du conseiller Simon St-Hilaire.

Il est résolu :

- D'octroyer une aide financière de 45 000 $ à la Maison des Jeunes « La Barak » afin de verser un salaire au coordonnateur, et ce, conditionnellement au renouvellement du poste d'intervenant du milieu ;
- D'octroyer également une aide financière de 6 500 $ à la Maison des Jeunes « La Barak » lorsque le projet d'intervenant du milieu sera réalisé et complété ;
- Que ces montants soient pris à même le poste budgétaire 02-702-90-970 ;
- D'autoriser le paiement de l'aide financière à la Maison des Jeunes « La Barak » selon la répartition suivante :
    - 1er versement de 50 % soit 22 500 $: juin 2025 ;
    - 2e versement de 50 % soit 22 500 $: décembre 2025 ;
    - 3e versement au montant de 6 500 $ lorsque le projet d'intervenant de milieu sera réalisé et complété.

Adoptée à l'unanimité

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

22. Résolution 089-03-2025
Demande de dérogation mineure pour rendre réputé conforme la marge avant d'un bâtiment principal (résidence unifamiliale isolée) situé au 14 rue Delphis

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du 14, rue Delphis le 30 janvier 2025 sous le numéro 2025-0002 ;

Considérant que cette demande vise à déroger à l'article 15 du *Règlement 50 de 1962 – Règlements de zonage et de construction* et à l'article 2.4 du *Règlement 455-04 – Règlement de zonage*, et ce, afin de pouvoir rendre réputée conforme la marge avant (donnant sur la rue Delphis) d'un bâtiment principal (résidence unifamiliale isolée) situé à 6,48 mètres de la ligne avant (rue Delphis) au lieu de 7,62 mètres ;

Considérant que le requérant a déposé tous les plans et documents exigés à l'étude de la demande de dérogation mineure ;

Considérant la publication d'un avis public à cet effet le 24 février 2025 ;

Considérant le caractère mineur de la dérogation demandée et sa recevabilité en vertu du *Règlement 858-19 - Règlement sur les dérogations mineures* ;

Considérant le respect des objectifs du plan d'urbanisme ;

Considérant que le demandeur subirait un préjudice important de l'application de la règlementation de zonage ;

Considérant l'absence d'atteinte à la jouissance de leur propriété des voisins ;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif en urbanisme ;

Considérant qu'aucune personne intéressée ne s'est opposée à la dérogation mineure ;

Sur la proposition du conseiller Charles Morissette.

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- Que le conseil accorde la demande de dérogation mineure en vertu du *Règlement 858-19 - Règlement sur les dérogations mineures* au propriétaire du 14, rue Delphis ;
- Que le conseil permette au demandeur que sa marge avant (donnant sur la rue Delphis) de son bâtiment principal de type résidence familiale isolée soit de 6,48 mètres ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ PUBLIQUE

23. Résolution 090-03-2025
<u>Autorisation de signature Entente intermunicipale entre la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et la Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury relative à location du véhicule autopompe</u>

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et la Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes,*

L.R.Q., c. C-19 et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. C-27.1 pour conclure une entente intermunicipale visant à mettre en œuvre le schéma de sécurité civile ;

Sur la proposition de Mathieu Thomassin.

Il est résolu :

- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer l'entente intermunicipale entre la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et la Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury relative à location du véhicule autopompe soumis au conseil.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

24. Résolution 091-03-2025
Confirmation d'embauche de Mme Lise Larouche à titre de préposée aux prêts et soutien à l'animation

Considérant la fin de la période probatoire de Mme Lise Larouche ;

Considérant que Mme Lise Larouche répond aux exigences du poste ;

Considérant la recommandation favorable de la direction générale et de la direction du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire ;

Sur la proposition du conseiller Vincent Deblois.

Il est résolu :

- De confirmer Mme Lise Larouche, à titre de préposée aux prêts et soutien à l'animation, poste régulier, à temps partiel.

Adoptée à l'unanimité

25. Résolution 092-03-2025
Nomination de Mme Sabrïna Deschamps au poste de conseillère stratégique en gestion contractuelle, poste cadre, à temps plein

Considérant la création du poste de conseiller stratégique en gestion contractuelle ;

Considérant que Mme Sabrïna Deschamps répond aux exigences du poste ;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale et la directrice générale adjointe et trésorière ;

Considérant le contrat traitant des conditions de travail des employés cadres et le projet d'Avenant 1 - Sabrïna Deschamps ;

Sur la proposition du conseiller Vincent Deblois.

Il est résolu :

- De nommer Mme Sabrïna Deschamps, à titre de conseillère stratégique en gestion contractuelle, poste cadre, à temps plein, régulier, suivant les dispositions du contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres 2019-2024 no CC-19-24 et du projet d'Avenant 1 – Sabrïna Deschamps soumis au conseil ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer l'Avenant 1 - Sabrïna Deschamps et tous les documents y afférents.

Adoptée à l'unanimité

26. Résolution 093-03-2025
Embauche de Mme Valérie Cantin à titre d'adjointe administrative, temporaire, à durée déterminée, temps plein

Considérant les besoins temporaires du Service des travaux publics et de la sécurité publique ;

Considérant l'affichage du poste d'adjoint(e) administratif(ve) temporaire ;

Considérant la candidature de Mme Valérie Cantin ;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale ;

Considérant la convention collective des cols blancs en vigueur et le projet de lettre d'embauche ;

Sur la proposition du conseiller Vincent Deblois.

Il est résolu :

- D'embaucher Mme Valérie Cantin, à titre d'adjointe administrative, poste temporaire, à durée déterminée, à temps plein, aux conditions prévues à la convention collective des cols blancs en vigueur, aux conditions précisées dans la lettre d'embauche soumise au conseil et aux conditions mentionnées à la description du poste.

Adoptée à l'unanimité

27. Résolution 094-03-2025
Embauche de Mme Émilie Carrier à titre de greffière adjointe, temporaire, à durée indéterminée, temps partiel

Considérant les besoins temporaires du Service des affaires municipales ;

Considérant la candidature de Mme Émilie Carrier ;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale et la directrice générale adjointe et trésorière ;

Considérant la convention collective des cols blancs en vigueur et le projet de lettre d'embauche ;

Sur la proposition du conseiller Vincent Deblois.

Il est résolu :

- D'embaucher Mme Émilie Carrier à titre de greffière adjointe, poste temporaire à durée indéterminée, à temps partiel, aux conditions prévues à la convention collective des cols blancs en vigueur, aux conditions précisées dans le projet de lettre d'embauche soumis au conseil et aux conditions mentionnées à la description du poste.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT

28. Résolution 095-03-2025
Dépôt du rapport d'activités 2024 de la trésorière d'élections - Financement public

Conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., c. E-2.2, la trésorière dépose au conseil municipal le rapport de ses activités dans le cadre du chapitre XIII « *Autorisation et financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants, financement des campagnes à la direction des partis politiques et contrôle des dépenses électorales* ».

VARIA

29. Résolution 096-03-2025
Adjudication du contrat contrôle des accès aux bâtiments municipaux

Considérant le souhait du conseil municipal de convenir d'un contrat relativement au contrôle des accès aux bâtiments municipaux ;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval (la Ville) a procédé par demande de prix ;

Considérant que la Ville a reçu deux (2) offres dont la plus basse soumission conforme est celle de Vigil sécurité opérations inc. ;

Considérant que tous les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter la documentation pertinente, et ce, en respect du délai de 72 heures prévu à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes,* L.R.Q., c. C-19 ;

Considérant le respect des dispositions du *Règlement 865-19 concernant la de gestion contractuelle* ;

Considérant la recommandation favorable du Service des finances ;

Sur la proposition de la conseillère Michèle Dufresne.

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- Que le contrat soit octroyé à Vigil sécurité inc. au coût de 18 167.77 $ taxes incluses ;

- Que le financement du contrat soit pris à même le fonds de roulement de la Ville soit le poste 59-151-00-000 ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale adjointe et trésorière ou la directrice du Service des finances à signer le contrat et tout document y afférent ;
- D'autoriser le paiement du montant afférent à ce contrat selon les modalités établies entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

30. Résolution 097-03-2025
Période de questions

À 19 h 55, la mairesse, Mme France Fortier, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 969-24 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, remplaçant et abrogeant le Règlement 807-17.*

Les citoyens sont invités à poser leurs questions aux élus.

Les citoyens ont pu soumettre leurs questions de façon électronique avant le début de la séance. Ses questions sont lues intégralement à voix haute par la greffière.

La période de questions s'est terminée à 20 h 10.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

31. Résolution 098-03-2025
Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Simon St-Hilaire.

Il est résolu :

Que cette séance ordinaire soit levée à 20h10.

Adoptée à l'unanimité

La mairesse, **La greffière,**

Mme France Fortier **Me Catherine Roy**